



## **COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 11 JUIN 2020**

*Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Locales*

**L'an deux mil vingt, le 11 juin, à 20 heures 00,**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par le Maire conformément à l'article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales le 05 juin 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Marc GRANGE, Maire.

**PRESENTS**: 20

**ABSENTS EXCUSES** : 3

**ABSENTS** : 0

**xxxxxx**

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a :

1. Donné délégation au Maire pour 29 compétences (articles L.2122-22 du C.G.C.T.)
2. Créé des organes infra communaux et désigné leurs membres
3. Désigné des délégués à diverses entités extra communales
4. Fixé le montant des indemnités perçues par le Maire, les adjoints, les conseillers municipaux délégués
5. Autorisé la réfaction à hauteur de 50 % du montant des tarifs de la TLPE pour l'année 2020.

Le Maire,

Jean-Marc GRANGE